



Mairie Tréfléz : Tél. 02.98.61.45.72
courriel : treflez.mairie@wanadoo.fr
SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE
 www.mairie-treflez.fr

PERMANENCE DES ELUS

Contactez la mairie au 02.98.61.45.72

Mme Le Maire :

Anne BESCOND, reçoit sur rendez-vous : Le vendredi de 15 h à 17 h.

Adjointe aux affaires sociales :

Sarah OULIVET reçoit uniquement sur rendez-vous le mercredi matin.

HORAIRE

MAIRIE : ouverte tous les matins de **9 h à 12 h du lundi au samedi.**

AGENCE POSTALE : ouverte tous les matins de **9 h à 11 h 30 du lundi au samedi.**

MEMENTO

Médecin de garde : 15

Pharmacie de garde : 32 37

Cabinet infirmier BIHAN JAFFRES

(soins domicile et cabinet sur rdv) 02.98.61.60.59 ou 06.80.57.98.43

Taxi Abiven :

02.98.61.83.92 ou 06.82.58.23.64

ENVIRONNEMENT

DECHETTERIE HORAIRES D'HIVER

>Kergoal (Cléder)

Tel : 02 98 19 54 67.

le lundi de **13h30 à 17h30** et du mardi au samedi,

de **8h45 à 12h00** et de **13h30 à 17h30**

>Ruléa (Lanhouarneau)

Tel 02 98 61 32 57.

Ouverte le mercredi et le samedi

de **9h00 à 12h00** et de **13h30 à 17h30.**

N° service Déchets : 0 800 220 574

COVID - 19

Pendant le confinement, les déchetteries restent accessibles à tous sous conditions :

- Le port du masque est obligatoire dans toutes les déchetteries du territoire.

- Particuliers : cocher sur l'attestation la case « service public »

- Limité à 1 passage/jour et 3m3 (hors déchets verts)

- 1 seul par véhicule

- Il est demandé de décharger au plus vite, sans aide du gardien.

Pourront être demandés :

- Un justificatif de domicile pour les particuliers

- Un extrait kbis pour les professionnels

PRESSE LOCALE

Correspondant Télégramme

Marie CORFA 06 64 26 77 46

mcorfa.letelegramme@gmail.com

Correspondant Ouest France

Camille RAISON

06.43.22.66.75

kmille.raison@gmail.com

KELEIER TRELEZ
NOUVELLES DE TREFLEZ
19 novembre 2020
N° 1948

INFO MUNICIPALE

Nous avons omis, la semaine passée, d'annoncer la tenue du Conseil Municipal ce vendredi 13 novembre 2020. Nous vous prions de nous en excuser et mettons en œuvre les moyens nécessaires pour que cet oubli ne se reproduise plus.

Le compte rendu du conseil vous est naturellement présenté dans ces pages et les délibérations adoptées sont affichées en Mairie depuis le 18 novembre.

INCIVILITÉ

Il est retrouvé un peu partout sur la commune des masques jetables, notamment aux abords de l'école ainsi qu'au niveau du parking derrière l'église.

Ces masques sont à jeter dans les ordures ménagères, merci.

INFO KELEIER

Le keleier peut vous être envoyé par mail. Pour cela il vous suffit de nous laisser votre adresse mail à la mairie ou sur la boîte mail de keleier : keleier.mairietreflez@outlook.fr

CCAS

Le CCAS aux côtés des personnes isolées !

Durant cette nouvelle période de confinement, les personnes isolées ou les personnes qui ont connaissance d'une situation d'isolement sont invitées à prendre contact avec la Mairie pour état de cette situation. (02.98.61.45.72)

Les membres du CCAS ont commencé à établir un contact avec certaines personnes et vont continuer tout au long de cette période.

De manière plus générale, il est demandé aux Tréfléziens de porter une attention toute particulière aux proches, aux voisins afin de traverser au mieux ce nouveau confinement.

J.D.C.

Le Centre du Service National de Brest vous informe de **la suspension des Journées Défense et Citoyenneté** (JDC) en présentiel à compter du 02 novembre et jusqu'à nouvel ordre.

Néanmoins, afin de poursuivre l'activité, un dispositif de JDC en ligne sera mis en place à partir du 23 novembre 2020. Seront concernés par ce dispositif uniquement les jeunes initialement prévus à une JDC durant la période de confinement (à compter du 02 novembre).

Ainsi, nous sommes dans l'obligation de contacter les jeunes administrés convoqués à une JDC pendant la période de confinement. Ces renseignements de contact nous sont transmis lors du recensement réalisé en mairie.

ENVIRONNEMENT

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET RECYCLABLES

Pour le mercredi 25 novembre, sortir le conteneur **JAUNE** (Recyclables), le mardi soir.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 novembre 2020

Le conseil municipal de TREFLEZ s'est réuni en session ordinaire, à la maison du temps libre vendredi 13 novembre 2020 sous la présidence de Madame BESCOND, Maire.

Etaient présents : François ABEGUILE, Catherine BECHADE, Aurélie BERVAS, Thierry GAUDEC, Benjamin GRIJOL, Julie JOLY, Benoît LE DUFF, Sylvie MESGUEN, Jean NEZOU, Sarah OULIVET, Bruno PATINEC, Jacky PEDEN

Absents excusés : Jean Paul PERON (a donné pouvoir à Madame Bescond) et Arnaud QUELLENNEC (a donné pouvoir à M. Jean NEZOU)

A été élue secrétaire de séance : Aurélie BERVAS

HOMMAGE A SAMUEL PATY

En mémoire à l'enseignant Samuel Paty, victime du terrorisme, Madame Le Maire donne lecture à l'assemblée du poème de Paul Eluard « Gabriel Péri » (« Un homme est mort »).

Une minute de silence est ensuite observée par la salle.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Madame le Maire précise que la commune a fait savoir à Haut Léon Communauté qu'elle n'était pas intéressée par l'exercice du droit de préemption à l'occasion des ventes suivantes :

- Vente d'un terrain bâti, d'une superficie de 4302 mètres carrés, à Mézonan, au prix de 163 000 euros
- Vente d'un terrain bâti, d'une superficie de 319 mètres carrés, Route de Saint Pol de Léon, au prix de 110 000 euros
- Vente d'un terrain constructible, d'une superficie de 2908 m², à Keremma, au prix de 107 700 euros
- Vente d'un terrain agricole, d'une superficie de 1 930 mètres carrés, à Keremma, au prix de 3 600 euros.

OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ENSEMBLE (DCM 13 11 20 01)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé au titre de l'année 2020 l'octroi d'une subvention de 300 euros à l'association « ENSEMBLE » qui regroupe les communes de Tréfléz, Plounévez-Lochrist et Lanhouarneau.

OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ADMR DE LESNEVEN (DCM 13 11 20 02)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé au titre de l'année 2020 l'octroi d'une subvention de 270 euros à l'ADMR DE LESNEVEN.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES » AU SYNDICAT DE L'HORN (DCM 13 11 20 03)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé :

- L'adhésion de Haut-Léon Communauté au Syndicat Mixte de l'Horn.
- Le transfert de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques – GEMA », exercée par Haut Léon Communauté, au Syndicat Mixte de l'Horn pour les Bassins Versants du territoire communautaire « Horn », « Kéallé », « Guillec », « Penzé » et « La Flèche » ;

CLASSEMENT EN ZONE DE SITE D'INTÉRÊT GÉOLOGIQUE DE LA POINTE DE PEN AR CH'LEUZ L'HORN (DCM 13 11 20 04)

Saisi d'une demande de la Direction Régionale de l'Environnement, le Conseil Municipal a, à l'unanimité, émis un avis favorable en vue du classement du secteur de la flèche de Pen Ar Ch'leuz en « site d'intérêt géologique » (R. 411-17-2 du code de l'environnement).

ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC « FINISTÈRE INGÉNIERIE ASSISTANCE » (DCM 13 11 20 05)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les statuts de l'Établissement Public Finistère Ingénierie Assistance, adoptés par son Conseil d'administration du 7 mars 2014, modifiés et adoptés par le Conseil d'administration le 10 janvier 2020
- D'adhérer à cet établissement public à compter du 1er janvier 2021
- D'approuver le versement d'une cotisation annuelle de l'ordre 0.50 € par habitant décompté au titre de la dotation globale de fonctionnement (soit 1206 habitants DGF pour 2020) et d'inscrire cette dépense au Budget.
- D'autoriser madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec cet établissement

MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES DE TRAVAIL (DCM 13 11 20 06)

Le Conseil Municipal a décidé à la majorité :

- De fusionner les commissions « travaux » et « aménagement bourg secteur de la gare » et de les regrouper au sein d'une commission « Chantiers structurants et travaux » ;
- De décider que cette nouvelle commission regroupera les anciens élus des deux commissions supprimées et sera donc composée, outre Madame le Maire Présidente de droit, de 9 conseillers municipaux.

Cette nouvelle commission est composée des conseillers municipaux suivants : Jean NEZOU, Thierry GAUDEC, Arnaud QUELENEC, Jean-Paul PERON, Benoit LE DUFF, François ABEGUILE, Sarah OULIVET, Aurélie BERVAS, Bruno PATINEC.

MODIFICATION DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE (DCM 13 11 20 07)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a modifié sa précédente délibération du 10 juillet 2020 relative aux délégations de pouvoir consenties au Maire et particulièrement dans l'exercice du droit de préemption (qui peut être délégué par Haut Léon Communauté à la Commune).

Il a été décidé de modifier la délibération du 10 juillet 2020 (modifications apportées au 15°) et de prévoir que Madame le Maire serait chargée par délégation et pour la durée de son mandat :

- « 15° Lorsque la commune se voit déléguer le droit de préemption, d'exercer celui-ci dans pour les opérations d'un montant inférieur à 100 000 euros »

Les délibérations prises au cours de cette séance sont affichées en Mairie depuis le 18 novembre 2020

INFOS COMMERCANTS

>Bar Ar Ménez 02.98.61.42.83

Horaires uniquement pour le TABAC et service de paiement de proximité. (Trésor Public)

Ouvert tous les jours (sauf le lundi) de 10h à 13h et 17h à 19h30.
Le dimanche de 10h à 13h.

>La Supérette 02.98.61.70.51

Du mardi au samedi de 7h à 12h30 et de 16h à 19h15.

>Le Salon 02 98 79 71 68 Suite aux annonces du gouvernement, le salon sera fermé jusqu'à nouvel ordre.

>DEP'ANN COUTURE 9 rue de Mesmeillan Commandes
UNIQUEMENT sur RDV. 06 47 87 71 30 ou 02 98 78 21 84

>DU LOCAL DANS LE BOCAL 06 35 96 62 70 - 02 98 61 80 33 Dulocaldanslebocal29@gmail.com

Fabrice vous propose pendant la durée du confinement un plat du jour à emporter (**merci de réserver 24h à l'avance.**)

Lundi : Bourguignon

Mardi : Volaille au curry,

Mercredi : Porc au miel

Jeudi : Volaille forestière,

Vendredi : Volaille à la moutarde

Possibilité de livraison pour les personnes vulnérables, n'hésitez pas à prendre contact au 06.35.96.62.70

Par ailleurs la production des bocaux continue également.



MARCHÉ DU MARDI SOIR

Commerçants présents à partir de 17h le mardi soir

>La ferme "Plein le Boutoc" de Tréfléz 07 70 01 94 53

HORAIRES D'HIVER. Camille et Raphaël proposent leurs légumes produits en agriculture biologique sur la place du bourg, **de 17h à 19h.**

>Régis Pizzas : 06.09.74.27.94

Les distanciations doivent être respectées et le port du masque est OBLIGATOIRE.



TÉLÉTHON



Le Téléthon à Tréfléz initialement prévu le 5 décembre n'aura pas lieu. Nous ne savons pas si celui-ci pourra être reporté. Une vente est donc organisée à son profit à la superette, ainsi qu'une urne pour les dons libres, jusqu'au 4 Décembre.

PRÉVENTION

INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE (CO)

Provocant plusieurs décès par an, ce gaz inodore et invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France. Sur la période du 1^{er} septembre 2019 au 30 août 2020, 25 signalements d'intoxication accidentelle dans des logements particuliers ont été déclarés dans le département du Finistère impliquant 61 personnes dont 21 ont été transportées vers un service d'urgence.



Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de **production d'eau chaude et de chauffage**, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation.

Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment **les chauffages d'appoint** utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire également à des émanations importantes de ce gaz toxique.

Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières (tempêtes, inondations, coupures d'électricité ...), de matériels équipés d'un moteur thermique, tels que les **groupes électrogènes ou les motopompes**. Ces derniers doivent impérativement être placés à l'extérieur des locaux.

Le maintien d'une **aération permanente** dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, vomissements...), les **consignes de bonne conduite** sont les suivantes :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- Arrêter les appareils de combustion si possible ;
- Faire évacuer les lieux ;
- Appeler les secours (112, 18 ou 15) ;
- **Ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.**



EMPLOI



L'ALDS de Cléder recrute une aide à domicile en CDI, 120 heures par mois (évolutif), à partir du 30/11/2020 pour accompagner les personnes dans les actes de la vie quotidienne (repas, entretien du logement, accompagnement, courses...). Permis B et véhicule indispensables. Si vous êtes intéressé(e), merci d'envoyer votre CV+lettre de motivation à : rh@alds.una29.fr ou de nous contacter au 02.98.69.49.60

PETITES ANNONCES

A louer T2. renseignement en Mairie 02.98.61.45.72

Assistante de vie recherche des heures de ménage, accompagnement, courses....Contact : 06.32.51.28.74

PRÉVENTION



Les actions collectives du dispositif Vas-Y de la Fondation ILDYS sont suspendues. En revanche, notre équipe poursuit tout au long du mois de novembre 2020 ses missions de prévention de la perte d'autonomie auprès des personnes de 60 ans et plus. Nous proposons pour le mois de novembre 2020 :

***Les Rendez-vous Web de Vas-Y**

***"Coup de pouce informatique"** par soutien téléphonique.

Contact : va s - y@ i l d y s . o r g ou 06. 16. 4 5. 96. 75

ANNONCES EXTÉRIEURES

TOUIT LE MONDE PEUT AVOIR BESOIN D'AIDE... EN DÉCEMBRE AUSSI, DONNEZ VOTRE SANG !

Don de sang

Prenez RDV sur dondesang.efs.sante.fr

LESNEVEN L'ATELIER

**Mercredi 9 - Jeudi 10
Vendredi 11 décembre**
8h - 13h

Avec la participation de l'association pour le don de sang bénévole

Ventes à la ferme 2021

L'Office de Tourisme du Léon « **Roscoff, Côte des Sables, Enclos Paroissiaux** » recense actuellement toutes les **ventes à la ferme** disponibles sur son territoire pour **2021**. Les visiteurs sont en effet de plus en plus demandeurs de ce type de prestations.

Si vous êtes producteurs et que vous pratiquez la vente directe à la ferme, vous pouvez vous faire connaître auprès de l'Office de Tourisme **avant le 10 décembre 2020**. Une liste exhaustive sera mise en place. Pour ceux qui souhaitent intégrer la carte touristique de la commune ou le magazine destination, des options sont possibles. Renseignez-vous !

Contact : **Accueil Touristique de Plouescat**

Tél : 02 98 69 62 18

Mail : info-plouescat@roscoff-tourisme.com



En 2021 je suis solidaire de l' office de tourisme
et je participe à l'attractivité de **MON** territoire !



WWW.ROSCOFF-TOURISME.COM

Pour vous protéger et protéger les autres

RESTEZ PRUDENT ET RESPECTER LES GESTES BARRIÈRES

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE DANS TOUS LES COMMERCES ET LIEUX CLOS A PARTIR DE 11 ANS



KELEIER

Dépôt des annonces **avant le mercredi midi** par mail à keleier.mairietreflez@outlook.fr
Le keleier est à votre disposition en Mairie, au bar Ar Menez, à la Supérette et sous le porche de l'église.